



## PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Département des Alpes de  
Haute Provence (04)

Date de  
convocation :

**25/08/2021**

Membres en  
exercice

**11**

Membres présents

**10**

Membres

représentés

**0**

Membres

absents/excusés

**1**

### SEANCE DU 31 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, et le 31 août à 16 heures 00, le Conseil Municipal d'ESPARRON DE VERDON dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy BURLE, Maire.

**PRESENTS** : Guy BURLE, Jean-Marc VIBERT, Laurent GUIOU, Philippe CORNILLIE, Guy COUTEL, Vincent JAECKEL, José LANNOY, Marcel MERLIN, Laurent ROUX, Dominique GENSE.

**REPRESENTES** :

**ABSENTS** : Alain PETRI

**A été nommé secrétaire** : Monsieur Laurent GUIOU.

*Le procès-verbal de la séance précédente a été validé à l'unanimité.*

**DE/2021/70**

**Objet : Mise en sécurité jeu de boules et pose de grille- Plan de financement FODAC**

Le rapporteur rappelle au conseil municipal le dossier de :

- mise en sécurité du jeu de boule.
- Sécurisation valorisation de la grotte du Bourg d'Esparron par pose d'une grille.
- protection valorisation de l'église par pose d'une grille.
- Remplacement de la porte du vieux cimetière par une grille.

Ce dossier s'inscrit dans le cadre d'une subvention demandée au département au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes

Le coût des travaux est estimé à 17 589.00 € H.T. soit **21 106.80 € T.T.C.**

Le FODAC intervient sur des taux variables en fonction de la population DGF de la commune (794 habitants) soit la tranche de 501 à 1000 habitants.

Le plan de financement pour cette opération présenté lors de la délibération du 5 juillet N° DE\_2021\_49 n'est pas au bon taux.

En conséquence, il y a lieu de le modifier pour porter le taux à 40 % au lieu des 55 %.

Montant des travaux .....17 589.00 € H.T.  
Département 40 %.....7 035.20 € H.T.  
Autofinancement 60 %.....10 552.80 € H.T.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de

**APPROUVER** ce projet d'aménagement en lien avec la sécurité des usagers

**APPROUVER** le plan de financement d'un montant prévisionnel de **17 589.00 € HT soit 21 106.80 € TTC**

**DEMANDER** la subvention au titre du FODAC à hauteur de 40 % pour un montant de **7 035.20 € H.T.**

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération

Délibération adoptée à l'unanimité

**DE/2021/71**

**Objet : Fonctionnement école primaire de Quinson et accueil du midi**

Le rapporteur présente au conseil municipal la tarification des charges de répartition du fonctionnement de l'école primaire et de l'accueil du midi de la commune de Quinson.

La mairie de Quinson propose de maintenir les participations de l'année scolaire 2020/2021 pour l'année scolaire 2021/2022 concernant les frais de fonctionnement de l'école et de l'accueil du midi, soit :

- Ecole primaire : coût moyen de **1 000.00 € / élève**
- Accueil du midi :
  - \* Prix de revient moyen **15.00 € / repas**
  - \* Participation des familles : calculée en fonction du quotient familial
  - \* Reste à la charge des communes : 15.00 € moins le prix facturé à la famille / repas

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de

**ACCEPTER** de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'école primaire et de l'accueil du midi de la commune de Quinson, tels que décrits ci-dessus,

**CHARGER** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

**DE/2021/72**

**Objet : Tarif des concessions, caveaux, cases du colombarium des cimetières**

Le rapporteur précise que les travaux pour l'aménagement du colombarium et l'installation de nouveaux caveaux sont programmés pour cet automne.

Il y a lieu à présent de définir le prix de vente des caveaux et de la case.

Dans un souci de simplification, l'ensemble des cimetières (Esparron de Verdon et Albiosc), disposeront d'un même tarif.

Les tarifs des concessions sont aussi réajustés.

Les nouveaux tarifs applicables à compter du 1 septembre 2021 seront donc :

Concession cinquantenaire	Tarif délibération 2008	Nouveau Tarif
Case colombarium	23.00 €	<b>25.00 €</b>
Emplacement	183.00 €	<b>190.00 €</b>

Vente	Tarif délibération 2008	Nouveau Tarif
Case colombarium	422.00 €	<b>682.00 €</b>
Caveau 2 places	1598.10 €	<b>1350.00 €</b>
Caveau 3 places	Néant	<b>1950.00 €</b>
Caveau 4 places (4/6 nouveau)	1976.15 €	<b>2800.00 €</b>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de

**FIXER** les prix de vente des caveaux, des cases et des concessions cinquantenaires selon les tarifs du tableau ci-dessus,

**CHARGER** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

*Laurent ROUX demande à partir de quand vont être mis en vente les caveaux et emplacements de cases.*

*Monsieur le Maire lui précise qu'il reste encore une place pour l'ancien colombarium et un caveau. Dès que le chantier sera terminé (cet automne), il sera possible de venir les acquérir auprès du secrétariat de la mairie.*

*Il précise que des travaux d'embellissement sont prévus pour la réalisation d'un jardin du souvenir.*

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 16 h 25**

**Le secrétaire de séance**

Laurent GUIOU

**Le Maire,**

Guy BURLE

\*\*\*\*\*